

Avis d'appel d'offres international ouvert N° DNCMP/203/F/2025-2026 , relatif à la fourniture des vaccins à usage vétérinaire

- **Date de publication** : 11/08/2025
- **Date d'ouverture des offres** : 28/08/2025

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition **des vaccins à usage vétérinaire**. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions USD (60%), dont 80% en don (Don n°2000004134) et 20% en prêt (Prêt n°2000004133) ; (ii) un financement additionnel du FIDA (don n°2000004907) de USD 25 millions (28%), qui a été approuvé en décembre 2023 ; (iii) la contribution du Gouvernement pour USD 7,065 millions (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de USD 3,679 million.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

3. Le présent avis de Demande de Propositions fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web de UNDB des Nations Unies le 31/8/2024, dans le Renouveau le 05/9/2024, site des marchés publics du Burundi le 7/9/2024, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 10/9/2024.
4. Le *PRODER* invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à soumettre des propositions en vue de la fourniture des biens énumérés ci-après : **Fourniture des vaccins, des médicaments spéciaux, des réactifs de diagnostic de laboratoire et du matériel de vaccination de masse à usage vétérinaire**. Des précisions concernant lesdits produits et consommables à usage vétérinaire figurent dans les spécifications techniques.
5. L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la fourniture des

produits et consommables à usage vétérinaire répartis en un seul lot: **Fourniture de vaccin à usage vétérinaire ;**

On trouvera de plus amples informations concernant ces produits et matériels à usage vétérinaire et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.

Le soumissionnaire est libre de présenter une offre pour un ou plusieurs lots, mais il ne pourra être attributaire de plus de deux lots, sauf si aucun soumissionnaire n'est conforme pour les autres lots. Toutefois, le Client se réserve le droit de modifier cette règle pour des raisons de disponibilités budgétaires et/ou de calendrier, et en particulier lorsque les prix par lot présentent des différences supérieures à 10% entre les soumissionnaires. Les lots seront attribués sur base d'une combinaison évaluée la moins disante pour l'Acheteur, conformément à l'article 50 du Code des Marchés Publics.

6. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à livrer les biens et services connexes.
7. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres international, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable sur le site du FIDA [/https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook](https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook)
8. Aucune séance d'information n'est prévue.
9. L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission. La garantie de soumission s'élèvera à : *Quatorze millions cinq cent mille Francs burundais (14 500 000 BIF) ou cinq mille cinquante deux dollars Américains (5 052 USD).*
10. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél :22 21 11 et www.programmefidaburundi@org , ainsi que sur le site web des marchés publics du Burundi www.warmmp.bi

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) ou septante dollars américains (70 USD) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) ou 35 USD sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) OU 35 USD sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP /270/F/2024-2025), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

11. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

a. Documents constituant l'offre technique

- 1) La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres ouvert international, portant son numéro ;
- 2) Statut du soumissionnaire pour les personnes morales ;
- 3) Formulaire de garantie bancaire de soumission en **original** conforme au modèle du dossier d'appel d'offres (**BSF 8**) ;
- 4) Le mandat autorisant le représentant du soumissionnaire à signer l'offres ;
- 5) Formulaire d'information sur les parties à une co-entreprise (en cas de groupement) conforme au modèle du Dossier d'appel d'offres (**BSF 7**) ;
- 6) L'acte notarié, en cas de groupement de soumissionnaires, faisant ressortir l'accord d'association entre les membres du groupement et la procuration autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à signer au nom du groupement ; ces documents seront signés par les personnes habilitées et l'acte notarié devra établir que tous les membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du marché jusqu'à la clôture du contrat ;
- 7) Une copie de l'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes pour soumission encore valide au jour de l'ouverture des offres, délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) pour les soumissionnaires locaux ou d'un Organisme similaire du pays d'origine du soumissionnaire non résident au Burundi. Elle devra être valide à la date d'ouverture des soumissions ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
- 8) Formulaire d'information sur le soumissionnaire (**BSF 6**) comprenant l'adresse physique et électronique du soumissionnaire ;
- 9) Une copie du Registre de Commerce pour les soumissionnaires locaux ou son équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;
- 10) L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en original, en cours de validité, pour les soumissionnaires locaux ou d'un Organisme similaire du pays d'origine du soumissionnaire non résident au Burundi, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
- 11) L'attestation du Tribunal ayant le commerce dans ses attributions prouvant que le soumissionnaire n'est pas en faillite ou en liquidation pour les soumissionnaires locaux et son équivalent pour les non-résidents au Burundi : elle devra être valide à la date d'ouverture des soumissions et devra être présentée par chaque entreprise en cas de groupement ;
- 12) Formulaire relatif aux questions d'ordre environnemental, de protection sociale, de santé et de sécurité (**BSF10**) ;
- 13) Fiche de procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends en cours ou passés auxquels le soumissionnaire a été ou est partie (**BSF13**) ;
- 14) Présenter les **bilans des trois dernières années (chiffre d'affaires)** d'un montant annuel moyen détaillé comme suit : **Un milliard quatre cent cinquante millions Francs burundais (1 450 000 000 BIF), certifié par le Fisc ou l'équivalent en dollars Américains (USD).**



- 15) **une attestation de capacité financière émanant d'une banque reconnue d'un montant de cinq cent millions francs burundais ou l'équivalent en USD (BSF12) :**
- 16) Acte d'engagement à respecter les politiques du FIDA de transparence et d'Ethique en matière de Marchés Publics **(BSF15)**
- 17) Le quantitatif des produits/matériels et calendrier de livraison **(SR 1) ;**
- 18) Les spécifications techniques des vaccins à usage vétérinaire à livrer **(SR 3) ;**
- 19) Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par une autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ou un organe équivalent pour les étrangers ;
- 20) Une autorisation du fabricant ,
- 21) La preuve d'avoir fourni des produits et matériels à usage vétérinaire de la taille et de la nature au moins égales à ce marché.

B. Documents de l'offre financière :

1. Formulaire de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres **(BSF 1) ;**
 2. Le bordereau des prix pour les vaccins à usage vétérinaire importés en dehors du Burundi – Biens à importer- conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres **(BSF 2) ;**
 3. Le bordereau des prix pour les produits et matériels importés en dehors du Burundi – produits et matériels déjà importés- conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres **(BSF 3) ;**
 4. Le bordereau des prix pour les produits et matériels achetés au Burundi conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres **(BSF4) ;**
 5. Calendrier d'exécution des services connexes conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres **(BSF 5) ;**
12. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
13. Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.
14. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire. Les offres doivent être valides pendant **une période de 120 jour calendaire**, comptés à partir de l'ouverture des offres.
15. Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, afin que les réponses de l'acheteur puissent être communiquées à tous les soumissionnaires au plus tard 5 jours calendaires avant cette date. Les demandes d'éclaircissements doivent être envoyées à l'adresse physique suivante : Secrétariat du PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone KININDO, Commune MUHA, BUJUMBURA Mairie ou par Courriel à nti.come@programmefidaburundi.org du Coordonnateur avec copie pour information à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés.



16. Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 28/10/2025 à 10 heures locales (GMT+2).
17. Veuillez noter que les offres électroniques *ne sont pas* acceptées, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.
18. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions du PRODER situées au 1^{er} étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 28/10/2025 à 10 heures 30 minutes, heures locales (GMT+2).
19. Le délai de livraison est de **90 jours calendriers.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

Coordonnateur du PRODER

